



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 20 septembre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 11 septembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER,
Madame Claudine COUVRAT,
Monsieur Arnaud MABIRE,
Madame Viviane HUYGHE,
Monsieur Alain SIMARD,
Madame Maryvonne DIVETOT,
Monsieur Régis PETIT,
Madame Caroline LEFEBVRE-DESJARDINS
Monsieur Patrick LECLERC,
Madame Antonia TAUPIN,
Madame Nicole CAMILLERI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre COLLAS, pouvoir à Monsieur PETIT Régis
Monsieur Eric LANDAU.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 11
Nombre de membres votants : 12

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 26 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

BATIMENT COMMUNAL

- Contrat groupe musicien pour l'inauguration du 6 octobre 2012, Intervention du duo CHATCHOUKA pour assurer une animation musicale, coût de la prestation : 488,87 Euros,
- Remarques bâtiment communal transmises à EAD :
 - Sol : le lino se décolle au niveau des joints de raccords,
 - Le support en bois des patères sur Placoplatre n'a pas été installé dans la bibliothèque ni dans la salle des associations,
 - La Société Team Réseau n'a pas terminé son chantier
 - Les fils de la fibre optique dans la baie installée à la mairie sortent par le devant, impossible de fermer la porte,
 - Le raccordement téléphonique est inachevé,
 - Les hauts parleurs ne sont pas installés,
 - Les prises RJ45 pour le WIFI ne sont pas installées,
 - La connectique pour le vidéoprojecteur n'est pas installée,
 - L'éclairage de la salle commune n'a pas été modifié,
 - Le système d'alarme n'a pas été modifié pour créer 2 zones,
 - Les lampadaires du chemin d'accès au bâtiment ne fonctionnent pas,
 - La porte de la bibliothèque est voilée,
 - Il manque u seuil de porte à la bibliothèque,
 - La porte réserve ne tient pas ouverte,
 - La lumière du bureau s'éteint au bout d'u moment même avec une présence,
 - Le sanitaire extérieur ne s'ouvre pas avec le passe général.
- GEA - Fond de concours - 11 698,50 Euros pour l'acquisition de mobilier et matériel périscolaire pour la bibliothèque, le centre de loisirs et les locaux associatifs de Normanville,
- Préfecture Accord subvention DRAC, Informatisation de la bibliothèque : 3 140,40 Euros
Equipement matériel et mobilier bibliothèque : 11 159,05 euros.
- Nom du bâtiment : L'Escale,
- Prévoir au prochain budget un parc pour le stationnement des vélos,
- Monsieur VIVIER demande de recontacter l'Entreprise BJD pour le devis des sols du futur jeu extérieur près du bâtiment communal,
- Monsieur VIVIER précise que l'emprunt de 800 000 euros a été mis en place, il s'agit d'un prêt relais sur 2 ans dans l'attente des subventions,
- La bibliothèque municipale a ouvert ses portes samedi 15 septembre 2012. 40 personnes inscrites,

DELIBERATIONS

- **DB2012 .036 - Répartition des charges de fonctionnement entre les Communes de Normanville et Saint Germain des Angles pour le Cimetière, le monument aux morts et l'église de Normanville - 2012**

Sachant que le Cimetière, le Monument aux Morts et l'Eglise sont situés sur le territoire de Normanville, les charges de fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 sont réparties de la façon suivante :

METHODE DE CALCUL POUR LA REPARTITION 2012

Clé de répartition	Normanville Base 2011	Saint Germain des Angles Base 2011
50% population	1125	212
25% potentiel fiscal	1 296 497	71 652
25% DGF	109 121	40 676

DEPENSES 2011	FONCTIONNEMENT
CIMETIERE	2 730
MONUMENT AUX MORTS	790
EGLISE	783
TOTAL	4 303

Participation	Normanville	Montant	Saint Germain des angles	Montant
50% population	$\frac{2\ 151 \times 1\ 125}{1\ 337}$	1 810 €	$\frac{2\ 151 \times 212}{1\ 337}$	341 €
25% potentiel fiscal	$\frac{1\ 076 \times 1\ 296\ 497}{1\ 368\ 149}$	1 020 €	$\frac{1\ 076 \times 71\ 652}{1\ 368\ 149}$	56 €
25% DGF	$\frac{1\ 076 \times 109\ 121}{149\ 797}$	784 €	$\frac{1\ 076 \times 40\ 676}{149\ 797}$	292 €
		3 614 €		689 €

Participation 2012

Normanville : 3 614 €
Saint Germain des Angles : 689 €

- **DB2012.037 - Désignation Avocat affaire SONOTER**

Le Conseil Municipal décide de désigner Maître BARON Michel – Parc d'activités – Le long Buisson 361, rue Clément Ader 27000 Evreux pour représenter la Commune pour l'affaire SONOTER TP, sachant que Monsieur le Maire a sollicité l'intervention de la protection juridique de la commune.

- **DB2012.038 - Décision modificative Chariot ménage bâtiment communal**

020	Dépenses imprévues investissement	105,00 €uros
2188-51	Immobilisations corporelles	105,00 €uros

- **DB2012.039 - Décision modificative Modificaton PLU Solde**

020	Dépenses imprévues investissement	1 148,16 €uros
2135-15	Immobilisations corporelles	1 148,16 €uros

- **DB2012.040 - Classement voirie et parcelle domaine public communal – Domaine Pêcheurs et Château**

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 avril 1999, prescrivant l'enquête qu'il a fait publier dans la commune,

Vu le registre d'enquête qui est resté déposé en mairie du 17 mai 1999 au 31 mai 1999 exclusivement et qui contient aucune observation et une pièce annexée, ainsi que l'avis de Monsieur BLAISOT, commissaire enquêteur,

Vu la délibération du 24 juin 1999,

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assuré par les voies,

Le Conseil municipal décide de classer des voiries privées communales en voiries publiques communales :

- AC 338 Le château – Contenance 26 a 40 ca – longueur 309 m
- AC 340 Le château – Contenance 37 ca
- AC 314 Le château – Contenance 1 a 25 ca
- AC 425 Le Château – Contenance 55 ca – longueur 3 m
- AC 426 Le Château – Contenance 64 ca 93 a – longueur 651 m
- AC 427 Le Château – Contenance 48 ca 24 a – longueur 724 m

Le tableau de classement des voies communales sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération.

- **DB2012.041 - Décision modificative Porte Ecole local informatique**

020	Dépenses imprévues investissement	2 152,00 €uros
21312-94	Immobilisations corporelles	2 152,00 €uros

- **DB2012.042 – Pénalité Marché PATRIZIO – Abandon de créance**

Monsieur le Maire expose,

L'entreprise PATRIZIO, titulaire du lot 5 – Sols collés, a finalisé ses travaux avec 83 jours de retard. Ce nombre de jours de retard entraîne l'application d'une pénalité contractuelle de 41 500 € TTC (500 € par jour de retard selon article 7.3 du CCAP). Or le montant total de son marché est de 21 894.49 € TTC. L'application de 41500 € de pénalités, bien que redevable par l'entreprise, peut être perçu comme confiscatoire et mettre en péril la pérennité de cette entreprise.

Cependant, compte tenu du préjudice subi par la commune du fait de ce retard, il est proposé d'appliquer une partie des pénalités due par l'entreprise à la commune. Il est proposé de réduire le montant des pénalités à 4 000 €. Cette réduction de pénalité occasionne de fait un abandon de créance vis-à-vis de l'entreprise PATRIZIO.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- **APPROUVE** l'application de pénalités à l'entreprise PATRIZIO ;
- **APPROUVE** le montant des pénalités ramené à 4 000 € au lieu de 41 500 € ;

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Compte rendu du 6 juillet 2012 Lotissement Les Clos,
 - 8 février 2012 : Dépôt permis d'aménager pour 13 lots,Il est apparu que ce permis ne comportait pas d'étude de définition de la filière d'assainissement non collectif, que la gestion des eaux pluviales en provenance du coteau se situait dans les futurs lots privés et que, selon les prescriptions du Conseil Général, l'accès du lotissement au niveau de la RD 52 devait être revu. Il a également été souligné que, tel que prévu, le lotissement enclavait la parcelle située au-dessus. Sous réserve de l'accord du conseil municipal, il a été suggéré la possibilité d'une desserte avec une voie unique d'accès à partir de la RD 52 et une sortie par la Rue du Cotillet.

Possibilité de prévoir un accès en double sens, comprenant un aménagement de la RD 52 permettant un accès sécurisé, à la charge du lotisseur, sous réserve de l'accord du Conseil Général et selon les prescriptions du Conseil Général.

Le Conseil Municipal accepte la possibilité d'une sortie par la rue du Cotillet et le désenclavement de la parcelle du haut, par la rue des Pâquerettes, par la création d'un passage sur le domaine communal.

La création de ce passage sur le domaine communal doit faire, préalablement à la délivrance du permis, l'objet d'un protocole entre le lotisseur et la municipalité, pour sa prise en charge financière par le lotisseur.

Cette possibilité d'utiliser le domaine communal pour la sortie d'un lotissement privé est conditionné par le Conseil municipal, à l'acquisition d'une bande de terrain de 5 m de large, le long des rives de l'Iton, allant de la fin du lotissement des Pécheurs, traversant l'Iton au niveau de l'ancien vannage et reliant le GR à proximité de la propriété de M. et Mme PERRIN. L'ensemble de l'opération peut faire l'objet d'un protocole d'accord notarié, sous conditions suspensives.

Le Conseil Municipal considère que la desserte et la sortie d'un lotissement privé par utilisation d'un domaine public communal doivent s'accompagner d'une action permettant de terminer une boucle des Berges Saint Gaud. Le prix proposé d'acquisition sera celui déterminé par le Service des Domaines.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la proposition d'un protocole d'accord sur ces bases, sauf Madame COUV RAT qui souhaite que les 2 dossiers soient dissociés,

- SIVU CAP NORD EST – Réunion le 6 septembre 2012, projet d'entrée de nouvelles communes au sein du SIVU CAP NORD EST,
- GEA - Plan Climat Energie Territorial - Réunion le 11 septembre 2012,
- Préfecture - Périmètres des T.R.I - Proposition du périmètre des Territoires à Risque Inondation
- GEA - Conseil Agglomération le 13 septembre 2012,
 - Pacte Financier et fiscal,

- Séminaire Livre vert,
- Secours Populaire français – Assemblée Générale le 4 octobre 2012,

COURRIER DU MAIRE

- Madame MISSEY - Rue du Stade,
- Madame VAILLANT - Entretien Parcelle C34,
- Fabrice MUPAVO Agents des espaces verts – Un rendez-vous est à prévoir avec Monsieur PETIT,
- Cicérone - Chantier insertion Vélo,

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- ESN - Création Ecole de football féminin 6 à 10 ans,
Contact pour inscription : Monsieur PETIT Mickaël au 06.80.75.78.68,
- Contrat de Monsieur BRIANT Pascal, Adjoint technique 2^{ème} classe – Espaces verts – Son contrat se termine le 9 octobre 2012. Les membres du Conseil Municipal décident de renouveler de 6 mois son contrat,
- Sinistre à l'école de Normanville entre le 4 et 13 août 2012
 - Dégradation du grillage à l'entrée de l'école,
 - Dégradation de portes,
 - Vol de 5 ordinateurs,
- Nettoyons la nature le 29 septembre 2012 à 9 h 30 – Participation des écoles,
- Contrat d'intérim à compter du 3 septembre 2012 pour une durée de 2 semaines,
- Foire à tout 2013 – L'Entente Sportive de Normanville propose de réitérer une foire à tout. Monsieur le Maire demandera par courrier la position du Comité des fêtes pour l'année 2013,
- Nuit des étoiles 2012 – La Commune de Normanville et l'Association Cassiopée ont organisé samedi 11 août 2012 la nuit des étoiles sur l'arboretum de la commune. Un rendez-vous qui a attiré jusqu'à 80 personnes,
- Déviation travaux Amfreville,
Les travaux seront intégralement réalisés sur 2012. Une déviation PL sera remise en place à compter du 17 septembre jusqu'à la mi-décembre 2012.
- Calendrier conseil municipal 2ème semestre 2012,
 - 20/09/2012 – 18/10/2012 – 15/11/2012 – 13/12/2012
- Fête de la science du 11 au 14 octobre 2012 – Cour du Musée d'Evreux,
- SIEGE – Recensement des travaux
 - Rue de l'Iton : Enfouissement réseaux et éclairage public coordonné,
 - Commune : demande d'étude pour la coupure de l'éclairage public la nuit,

Prochain Conseil Municipal 18 octobre 2012

ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :

Philippe VIVIER	Arnaud MABIRE	Claudine COUV RAT
Jean-Pierre COLLAS	Eric LANDAU	Nicole CAMILLERI
Absent excusé Pouvoir à Monsieur PETIT	Absent excusé	
Maryvonne DIVETOT	Caroline LEFEBVRE- DESJARDINS	Antonia TAUPIN
Viviane HUYGHE	Patrick LECLERC	Régis PETIT
Alain SIMARD		